



Avoriaz, le 12 février 2020

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA

Jeudi 26 décembre 2019, à 18H00

Office de tourisme
Salle des Festivals
74 110 AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Guy DION.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs Albert GALLAND et Joël GILBERT se portent volontaires.

Damien TRETTHAU, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport Moral du Président (**Résolution 1**).
2. Rapport de l'expert-comptable et approbation des comptes (**Résolution 2**).
3. Quitus de gestion (**Résolution 3**).
4. Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de l'exercice 2019/2020 (**résolution 4**).
Sont membres sortants cette année :
Mesdames : Isabelle LYOBARD et Arlette ORTIS et Messieurs : Bernard DIEDRICH, Christian FAVIER et Albert GALLAND.
5. Questions diverses.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables sur le site internet de l'ALDA : alda-avoriaz.eu

(Page d'accueil ⇨ Documents ⇨ Comptes-rendus Assemblées Générales)

Annexe 1 : Compte de résultat et bilan simplifiés.

Annexe 2 : Budget comparatif.

Annexe 3 : Présentation projetée en séance.

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.

ALDA // Résidence Malinka rdc – 116 rue du Douchka – 74 110 AVORIAZ

☎ 04 50 74 15 75 – E-mail : alda-avoriaz@orange.fr

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Mr DION fait part de son enthousiasme concernant le dynamisme de la station qui se caractérise par de nouvelles constructions, de nombreux investissements et par l'obtention de labels divers, démonstration d'un attrait très affirmé pour le site.

Mr DION félicite les efforts permanents de l'office de tourisme qui effectue une promotion remarquable d'Avoriaz sur les réseaux sociaux, contribuant amplement à la reconnaissance de la station.

L'originalité d'Avoriaz et son concept de station piétonne, skis aux pieds, bâtie sur un modèle d'architecture mimétique et bénéficiant d'une mobilité douce représentée par le transport hippomobile sont mis en avant par Mr DION qui rappelle que l'ALDA est garante de ces fondamentaux.

L'association est ainsi investie dans de nombreux sujets structurants pour la station en contribuant aux réflexions portant sur l'urbanisme (commission architecture de l'ALDA), la circulation et les transports, l'accueil et la gestion des espaces verts.

Mr DION rappelle que la migration du parc de scooters des neiges vers des engins électriques a été insufflée par l'ALDA en 2019.

Autre sujet d'importance spécifié par Mr DION, la migration du réseau internet coaxial vers une infrastructure fibre optique et l'utilisation de la technologie GPON. Il est rappelé que le déploiement horizontal de cette infrastructure qui ne peut être qualifiée de réseau FTTH a été validée par l'AGO ALDA d'août 2018 et que cette décision a été votée à l'unanimité sauf une copropriété, ce qui indique par ailleurs une forte adhésion de la communauté à ce projet.

Le déploiement horizontal est déjà bien avancé et devrait être achevé pour l'automne 2020.

Mr DION rappelle les principes directeurs qui concernent la gestion de ce réseau :

- Les acteurs du réseau ne bénéficient pas d'une exclusivité.
- Le réseau est ouvert à l'ensemble des professionnels et opérateurs externes (Orange, Courchevel Telecom qui est par exemple présent depuis 6 ans).
- La transparence vis-à-vis des autorités avec qui des communications et rencontres régulières sont effectuées pour faire connaître la spécificité du réseau.
- La qualité du service : la décision a été prise d'augmenter le temps de présence et la disponibilité des prestataires à qui il a été demandé de se réunir en une seule entité, le GIE SUMNET. Un effort financier a dû être consenti par l'ALDA tout en sachant que chacun doit assumer sa part de responsabilité dans le fonctionnement du réseau : une grille tarifaire dédiée aux propriétaires et copropriétés a ainsi été établie. Les facturations établies auprès de ces derniers seront déduites de la garantie financière apportée par l'ALDA à son prestataire SUMNET.
- La promotion de la maintenance préventive auprès des Syndics : il est avéré que de nombreux dysfonctionnements pourraient être évités si cette maintenance était mise en vigueur.

Mr DION clôture ce rapport en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 376

Nombre de voix présentes ou représentées : 1138

Nombre de voix exprimées : 1136

Nombre de OUI : 1043

Nombre de NON : 68

Nombre d'ABSTENTIONS : 15

Bulletins Blancs : 0

Bulletins Nuls : 10

La résolution n°1 « Approbation du rapport moral du Président » est approuvée.

Mr SECHAUD demande comme l'année dernière que le rapport moral du Président soit annexé à la convocation de l'Assemblée.

Mr DION en prend bonne note.

2. RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE ET APPROBATION DES COMPTES (Résolution 2) :

Mme BOCQUET procède à la présentation des comptes de l'exercice 2018/2019 sur le support du document consultable en **annexe 3**.

A. RECETTES

	2018/2019	2017/2018
Ressources associatives	1 400 618 €	1 458 033 €
Ventes de marchandises	12 099 €	10 317 €
Prestations vendues	84 587 €	84 798 €
Produits de fonctionnement	1 497 304 €	1 553 148 €

Les ressources associatives correspondent aux cotisations perçues par l'ALDA. Elles sont en diminution sachant que les redevances sur les constructions nouvelles perçues au titre de l'exercice ont été inférieures. Elles intègrent aussi les 283 K€ qui ont été appelées pour l'appel de fonds pour travaux de déploiement horizontal de l'ALDA.

Les ventes de marchandises correspondent essentiellement aux ventes de livres, recettes de la machine à café et de la bagagerie.

Les prestations vendues regroupent les recettes d'entrée station, de participations réseau haut débit, de distribution de courrier et de refacturation des espaces verts de la commune.

B. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2018/2019	2017/2018
Charges de fonctionnement	472 012 €	531 955 €
Soit	- 59 943 €	

Ce poste regroupe toutes les charges de l'association, hormis les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel qui apparaissent dans les tableaux suivants. Elles incluent les frais généraux de l'accueil, des espaces verts etc... et de fonctionnement de l'association. La baisse provient principalement de la baisse des dépenses d'études (pour rappel étude mobilité CITEC en N-1) ainsi qu'à la baisse du poste bande passante (réseau internet, coût moindre pour une ressource équivalente).

- **IMPOTS ET TAXES**

	2018/2019	2017/2018
Impôts et taxes	17 285 €	16 676 €
soit	+ 609 €	

Ce poste regroupe la formation professionnelle continue et la taxe sur les salaires.

Pour information, l'ALDA bénéficie toujours d'abattement de 20 K€ un sur la taxe sur les salaires.

- **CHARGES DE PERSONNEL**

	2018/2019	2017/2018
Charges de personnel	577 635 €	547 543 €
Soit	+ 30 092 €	

Une augmentation induite par :

- L'intégration d'un agent d'accueil qui n'avait pas été budgété.
- L'emploi d'un agent dédié à la gestion de la bagagerie le samedi (à noter que le salaire de cet employé est couvert par les recettes du service bagagerie).

C. RESULTAT COURANT NON FINANCIER

	2018/2019	2017/2018
Résultat courant non financier	237 726 €	280 782 €
Soit	- 43 056 €	

Après déduction de la dotation aux amortissements (102 K€ contre 78 K€ en N-1) et des frais d'entretien du réseau câblé, le résultat courant non financier diminue de 43 K€ par rapport à l'année dernière.

D. RESULTAT FINANCIER

	2018/2019	2017/2018
Résultat financier	585 €	178 €
Soit	+ 407 €	

Ceci correspond aux produits de placement de la trésorerie de l'association.

E. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2018/2019	2017/2018
Résultat exceptionnel	1 052 €	5 878 €
Soit	- 4 827 €	

Ceci correspond essentiellement aux plus-values qui peuvent se faire connaître dans le cadre de la cession d'immobilisations.

F. RESULTAT DE L'ANNEE

	2018/2019	2017/2018
Résultat de l'année	239 364 €	286 839 €
Soit	- - 47 475 €	

Mme BOCQUET précise que le résultat de cet exercice est différent de celui qui avait été budgété sachant que l'appel de fonds pour travaux réseau n'avait pas été intégré aux recettes lors de la construction du budget sachant que le vote correspondant n'avait pas encore été effectué.

G. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Résultat de l'exercice 2018/2019	239 364 €
Charges sans décaissement de trésorerie (dotation aux amortissements)	+ 102 331 €
Produits sans décaissement de trésorerie	0 €
Plus-values sur cessions d'immobilisations	- 3 200 €
CAF	338 495 €

Mme BOCQUET indique que l'ALDA a financé 235 K€ d'investissements au cours de cet exercice. Sur ces 235 K€, 165 K€ concernent déploiement fibre optique, le complément correspond à divers matériels (remplacement d'un véhicule et d'un skidoo...).

H. TRESORERIE

Le compte bancaire de l'association augmente de 102 K€ par rapport à l'année dernière au 30 septembre et se porte ainsi à 699 K€.

Mme BOCQUET tient à nuancer ce montant sachant qu'il intègre environ 300 K€ générés par l'appel de fonds pour travaux fibre d'août 2018 qui n'ont pas encore été dépensés. Elle précise également que les ressources de l'association sont quasiment toutes appelées par trimestre et qu'il est donc important de disposer d'une bonne

trésorerie permettant d'assumer les charges mensuelles (salaires, dettes fournisseurs...) et les investissements pressentis (divers et déploiement réseau fibre).

I. BILAN (annexe 1)

Mme BOCQUET rappelle que le fonds de roulement correspond à l'accumulation des résultats de l'association depuis sa création.

Mr SECHAUD demande si l'augmentation de 55% de la ligne « autres » dans la rubrique immobilisations corporelles, correspond aux investissements consentis pour le déploiement du réseau fibre.

Mme BOCQUET confirme.

QUESTIONS

Mr SECHAUD confirme la bonne santé financière de l'association.

Concernant la présentation, Mr SECHAUD indique que les recettes inscrites dans le compte de résultat sont de l'ordre de 1,5 million d'euros alors que l'annexe « budget comparé aux comptes » présente un résultat de 1,2 million complété d'un résultat exceptionnel de 300 K€. Il demande alors quel est document reconnu légalement et sur lequel l'assemblée doit apporter son approbation.

Mme BOCQUET confirme que les supports à valider sont bien les éléments « normés » bilan et compte de résultat.

Mme BOCQUET précise que la présentation du budget comparée aux comptes a été construite sur ce modèle afin de bien faire ressortir l'appel de fonds pour travaux fibres. Ceci permet par ailleurs d'effectuer une comparaison budget voté et budget réellement accompli beaucoup plus lisible.

Mr SECHAUD fait part d'un résultat négatif pour cet exercice et demande si cette projection de résultat négatif avait conduit l'ALDA à augmenter la cotisation pour l'exercice 2019/2020.

Mr DION confirme.

Un membre demande si l'ALDA est propriétaire du réseau et en assure la maintenance.

Mr DION confirme ces deux points.

Mr SECHAUD demande si l'incertitude juridique concernant le réseau est soldée avec les services de l'ARCEP.

Mr DION explique que les services de l'ARCEP ont dernièrement été rencontrés. La spécificité du réseau a été présentée à cette autorité qui a demandé à l'ALDA de se rapprocher du SYANE. Une rencontre avec ce Syndicat de l'aménagement numérique doit intervenir courant janvier.

Mr DION confirme que l'ALDA est totalement transparente avec les autorités et qu'elle bénéficie du support d'avocats spécialisés. Il indique aussi que certaines voix remontent des rumeurs et informations erronées à ces acteurs et que ce type d'intervention a tendance à semer le trouble dans la compréhension du modèle d'infrastructure déployé à Avoriaz.

Concernant le contrat SUMNET, Mr SECHAUD se réjouit que sa durée ait été révisée sur 5 ans (contre 20 ans initialement) et il souhaite se faire confirmer que ce dernier protège les intérêts de l'ALDA.

Mr DION affirme que la constitution du contrat a été étudiée et validée par un avocat spécialisé. La signature doit intervenir dans les jours prochains.

Mr BORDOU du KOURIA souhaite connaître la situation de la trésorerie à N-1.

Mme BOCQUET indique que les données de l'année précédente apparaissent dans la présentation. La trésorerie à la clôture 2017/2018 était proche de 600 K€ et intégrait la facturation de la redevance sur les constructions nouvelles de la résidence Arietis (240 K€) qui a été injectée dans le financement du réseau fibre.

Mr BORDOU demande sur quelle durée sont amorties les immobilisations.

Mme BOCQUET répond que les durées varient en fonction de la nature des matériels.

Par exemple, les réseaux fibres sont amortis sur 10 ans et les matériels de tête de réseau sur 5 ans.

Concernant les investissements, Mr BORDOU requête une réflexion sur la mise en place d'un système de transport gratuit comme à Morzine avec le service de navettes. Pour ce dernier, cette orientation devrait porter sur le transport mécanique et non sur le service hippomobile.

Mr DION prend note et considère cette piste comme intéressante mais il ajoute en revanche que ces deux services sont assumés par des acteurs privés et que l'ALDA ne semble pas être l'entité compétente pour porter un tel projet. Pour Mr LEBLANC, cette hypothèse s'avère contradictoire avec le concept piétonnier d'Avoriaz. Il rappelle également que le transport mécanique est à ce jour régi par une délégation de service public dont la révision pourrait aussi être envisagée.

Mr LEBLANC approuve la décision prise par l'ALDA de faire migrer le parc de scooters vers des motorisations électriques. Il fait aussi part des nombreuses nuisances générées par le transport mécanique, tant en termes de pollution sonore que de dégradation de la voirie générée par les chenilles et la traction de luges. Mr LEBLANC considère ces nuisances comme peut être plus impactantes que celles des scooters et il demande si l'expérimentation sur des machines électriques a pu évoluer et ce qu'il est advenu de l'étude de mobilité qui a été financée par l'ALDA.

Mr DION répond que la circulation des scooters est ressortie comme très irritante dans le cadre de cette étude de mobilité. Il confirme que le sujet des nuisances induites par le transport mécanique est reconnu. Un premier prototype visant à réduire une part de ces nuisances a été développé, le bilan est assez partagé sachant que cet engin dispose de qualités indéniables mais aussi d'une fiabilité moyenne pour un coût de conception très élevé.

En parallèle, Mr CLOPPET travaille sur le renouvellement partiel de sa flotte avec des engins moins volumineux et circulant sans remorque. Un premier engin est déjà opérationnel.

Au sujet de l'étude mobilité, Mr DION explique que le bureau d'audit CITEC a pu identifier et lister les différents points d'achoppement et a pu formuler des solutions et orientations dans son rapport. Ce travail a été largement diffusé aux partenaires station. La prise de conscience est en cours, des actions ont été entreprises mais demeure la problématique du financement pour les sujets majeurs. Mr DION doit aussi rencontrer ENEDIS le 27/12/19 pour investiguer de nouvelles pistes.

L'étude mobilité mentionnée est en partie consultable sur le site internet de l'ALDA (alda-avoriaz.eu) dans la rubrique comptes-rendus des assemblées générales : AGO du 13/08/19, annexe 4.

Mr THOMANN demande si les créances de 80 K€ à 234 jours concernent des personnes qui ne paient pas leurs cotisations.

Mme BOCQUET explique que cette information relative à 234 jours est erronée et aurait dû être corrigée. Elle confirme qu'il y a très peu de retard de paiement des cotisations. La grande majorité de ce montant correspond à des impayés de l'appel de cotisation de juillet dernier et quelques redevances sur les constructions nouvelles.

La résolution n°2 « Rapport de l'expert-comptable et Approbation des Comptes » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 376 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1138
Nombre de voix exprimées : 1136

Nombre de OUI : 1107	Bulletins Blancs : 10
Nombre de NON : 0	Bulletins Nuls : 19
Nombre d'ABSTENTIONS : 0	

La résolution n°2 « Rapport de l'expert-comptable et Approbation des Comptes » est approuvée.

3. QUITUS DE GESTION (Résolution 3) :

La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre Total d'inscrits : 1 376 voix
Nombre de voix présentes ou représentées : 1138
Nombre de voix exprimées : 1117

Nombre de OUI : 1053	Bulletins Blancs : 10
----------------------	-----------------------

Nombre de NON : 0
Nombre d'ABSTENTIONS : 54

Bulletins Nuls : 0

La résolution n°3 « Quitus de Gestion » est approuvée.

4. RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT DU SYNDICAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019-2020 (Résolution 4) :

Sont membres sortants du Syndicat cette année :

- Mesdames : Isabelle LYOBARD, Arlette ORTIS
- Messieurs : Bernard DIEDRICH, Christian FAVIER et Albert GALLAND.

Se présentent ou se représentent :

- Mesdames : Florine BURGER, Isabelle LYOBARD, Arlette ORTIS
- Messieurs : Frédéric BEDIN, Simon CLOUTIER, Bernard DIEDRICH et Albert GALLAND

La résolution n°4 « Renouvellement du tiers sortant du Syndicat au titre de 2019-2020 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 376 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 1138

Bulletins Nuls : 0

Bulletins Blancs : 0

Sont élus :

Monsieur Bernard DIEDRICH (suppléant : Philippe SECHAUD)
Monsieur Albert GALLAND (suppléant : Jean-Marie BARDOT)
Madame Isabelle LYOBARD (suppléante : Cinzia COLA)
Monsieur Frédéric BEDIN (suppléante : Anne MOREL)
Monsieur Simon CLOUTIER (suppléante : Hélène CLOUTIER)

Nombre de voix :

993
993
984
930
756

5. QUESTIONS DIVERSES :

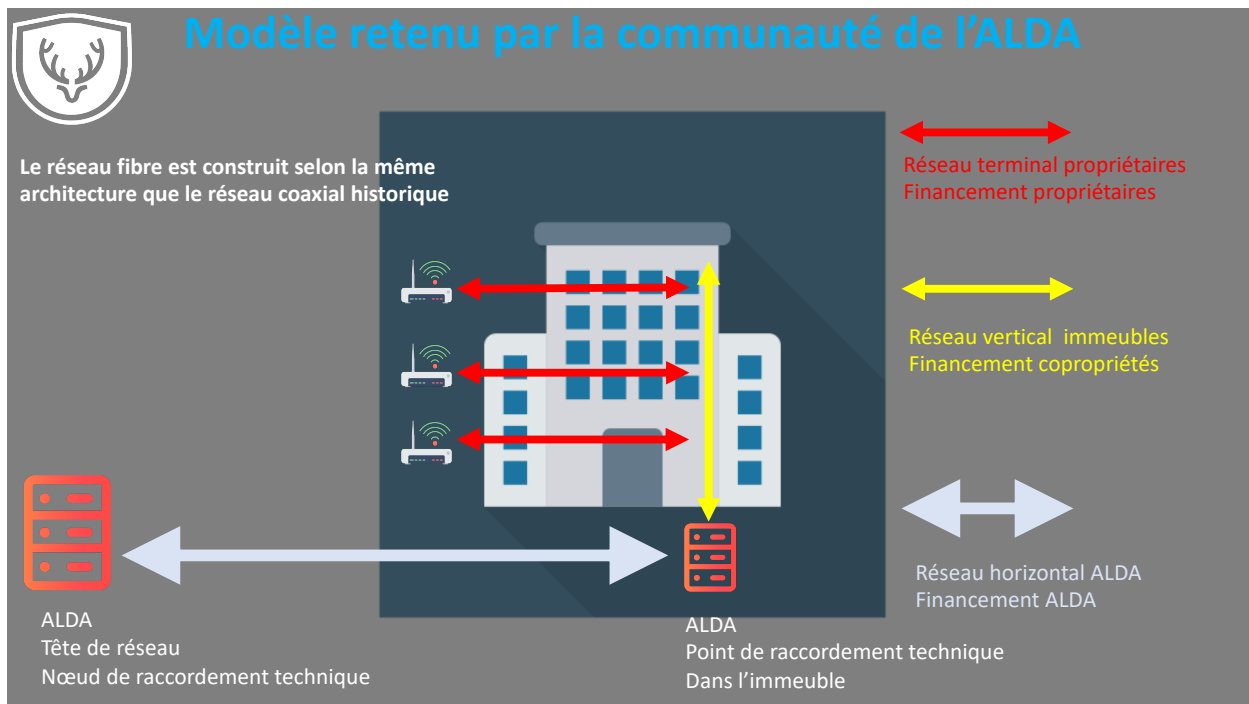
A/ RESEAU INTERNET :

Guy DION rappelle qu'un seul numéro de téléphone est à contacter en cas de dysfonctionnement : **09 72 39 85 29.**

Modèle retenu par l'ALDA :

Mr DION rappelle le modèle :

1. L'ALDA est en charge et finance le fibrage horizontal de la station.
2. Le déploiement vertical est pour sa part à prendre en charge par les copropriétés.
3. La connexion dans l'appartement reste à assumer de manière individuelle par le propriétaire.



Copropriétés déjà éligibles :

ADAGIO	ALPAGES 1 et 2
ARAUCARYA	CHAPKA
CROZATS	DATCHA
EPICEA	HAUTS FORTS 2
KOURIA	MELEZES 1 et 2
NEVA	PAS DU LAC
PORTES DU SOLEIL B	RESIDENCE DES DROMONTS
SASKIA 3	SASSAFRAS
SASSANKA	SEPIA
SOSNA 1 2 et 3	THUYA
VIVACE	

Copropriétés éligibles hiver 2020-2021 :

ANDANTE	ASTER
CAP NEIGE	CEDRAT (vote cette semaine)
DOUCHKA	ELINKA-MALINKA
FONTAINES BLANCHES	INTRETS 1 et 2
PORTES DU SOLEIL A	SASKIA 1
SEQUOIA	YUCCA CEDRELLA
POINTE DE VORLAZ	

ALLEGRO fibré verticalement mais non raccordé au réseau ALDA
(Livraison trop tardive des VRD permettant de raccorder la copropriété).

SUMNET GIE

Mr DION déclare que l'ambition de cette année consiste en l'amélioration du service d'assistance aux utilisateurs. Une augmentation du temps de présence et de la disponibilité du support ont été demandés aux prestataires EKIP et STS74 qui se sont regroupés sous forme de GIE sous l'appellation **SUMNET**.

AMELIORATION DU SERVICE D'ASSISTANCE AUX UTILISATEURS

- Augmentation du temps de présence

- Augmentation du personnel
- Meilleure couverture du calendrier

IMPLIQUE UNE AUGMENTATION DU COUT POUR LA MISE EN PLACE

- L'ALDA finance l'amélioration du support et de la présence sur site
- L'ALDA toujours tributaire du manque de maintenance préventive dans les copropriétés : nécessité d'activer cette maintenance pour conforter la stabilité du réseau.

GARANTIE FINANCIERE DE 81 000 € :

- Dont seront déduits les facturations en fonction de l'origine du dysfonctionnement : refacturation des interventions aux propriétaires ou copropriétés

Un bilan de ce mécanisme sera effectué pour considérer de sa reconduction ou non pour l'exercice 2020-2021.

Mr DION déclare que l'absence totale de maintenance préventive sur les réseaux coaxiaux des copropriétés est regrettable. Il souhaite sensibiliser les syndicats à ce propos car cette lacune est source de dysfonctionnements qui pourraient être évités et améliorer le fonctionnement global du service.

Acquisition d'un modem fibre

Mr DION décline les options d'acquisition d'un modem fibre. Il rappelle qu'il n'y a **pas d'exclusivité** concernant l'acquisition d'un modem. Il rappelle aussi que ce modem doit être connecté au boîtier d'étage.

1/ Acquisition auprès de SUMNET :

Contactez le 04 50 26 48 40.

Permet la récupération du signal TV et internet.

350 € installation et monitoring inclus.

2/ Modem extérieur :

Norme constructeur spécifique à respecter : Mr DION rappelle à nouveau qu'il n'y a pas d'exclusivité sur l'acquisition de ces appareils à la condition qu'ils soient compatibles avec la tête de réseau ALDA et qu'une vigilance particulière doit aussi être apportée sur leur provenance puisque les firmwares peuvent varier d'un pays à l'autre pour une même marque.

Détails techniques : Contacter SUMNET.

Monitoring de l'appareil pour un coût de 80 € TTC auprès de SUMNET.

3/ ONU (Optical Network Unit) :

Mise en place et connexion par SUMNET (130 €).

Cette solution permet l'installation d'un routeur fibre mais ne permet pas de récupérer le signal TV.

Cette solution demeure limitée en termes de supervision puisqu'il n'est pas possible d'atteindre le modem à distance.

Gérard FEIGE déclare que Mr DION avait affirmé à l'occasion de l'assemblée ALDA dédiée à l'appel de fonds réseau que des modems extérieurs pourraient être connectés au réseau.

Mr DION répond que cela est toujours le cas en respectant les conditions spécifiées précédemment et que le monitoring qui doit être exécuté par SUMNET reste incontournable afin de garantir l'intégrité du réseau et de sa supervision.

Selon Mr FEIGE des modems identiques à ceux distribués par SUMNET ont été acquis pour répondre à la demande de l'ALDA et SUMNET ne les connecte pas (aux Mélèzes 2 et à d'autres endroits dans la station).

Damien TRETHAU répond que :

- 1) La connexion de la copropriété des mélèzes 2 au réseau ALDA n'est pas réalisée à ce jour puisque la réception de cet immeuble n'a pas été effectuée par SUMNET (exigence de l'ALDA) comme Mr FEIGE l'escomptait début décembre puisque le splitter de pied d'immeuble n'était pas installé à cette date et qu'aucune information n'a depuis été transmise.

- 2) Même au cas où la copropriété ait été réceptionnée, et à sa connaissance, les références des modems installés aux Mélèzes 2 ne correspondent pas à celles exigées par les prestataires de l'ALDA en charge de la supervision globale du réseau.

Mr FEIGE fait part de son désaccord.

Mr DION rappelle et confirme que :

- 1) Même s'il s'agit de modèles identiques, ils devront être réceptionnés par SUMNET pour s'assurer de l'intégrité du réseau.
- 2) Les ouvrages verticaux doivent faire l'objet d'une réception par SUMNET avant leur connexion au réseau horizontal de l'ALDA.

Mr FEIGE explique que la copropriété des Mélèzes 2 a fait appel à un autre prestataire pour équiper sa verticalité en fibre optique pour un coût inférieur de 40% à celui proposé par STS74.

Damien TRETTHAU indique qu'il a eu connaissance des deux chiffrages, que le delta n'est pas de 40% et que dans tous les cas les devis ne disposent pas exactement du même contenu.

Mr GOMEZ déclare en toute transparence que STS a produit un devis dissuasif pour cette copropriété afin de ne pas être retenu et d'éviter ainsi tout problème avec certains de ses copropriétaires.

Mr WINKEL considère inacceptable que SUMNET ne veuille pas réceptionner sa copropriété.

Mr GOMEZ répond qu'à sa connaissance et à date, le splitter de pied d'immeuble n'a toujours pas été installé et qu'il n'est donc pas possible d'effectuer cette réception. Mr GOMEZ explique que ce splitter, à charge de copropriétés, permet de diriger le signal optique fourni par l'ALDA vers les appartements.

B/ PASSAGES PUBLICS :

Mr VELLEMAN du Sépia fait remarquer que les propriétaires du bas de la station ont été privés à plusieurs reprises du bon fonctionnement de l'ascenseur public des Hauts-Forts. Il demande que son commentaire soit reporté aux services responsables de ce passage.

Michel RICHARD, représentant de la commune et de la CCHC, confirme que des pannes se font connaître sur les installations, pannes d'usures pour certains appareils, mais aussi des pannes générées par des actes de vandalisme. Il cite justement l'exemple de l'ascenseur des Hauts-Forts avec des portes palières qui ont été vandalisées. Certaines pannes nécessitent des délais relativement longs car nécessitant la commande de pièces spécifiques, par forcément en stock chez l'ascensoriste.

Mr RICHARD déclare que le programme d'investissement de la CCHC a été de 250 K€ cette année avec la rénovation des ascenseurs Snow et Multivacances.

Le budget d'entretien annuel de la globalité des passages s'élève à 150 K€.

Le programme de rénovation perdure.

Mr VELLEMAN demande si l'ascenseur des Hauts-Forts va être remis à niveau. Mr RICHARD rappelle que celui-ci avait été le premier à faire l'objet d'une rénovation.

C/ DIFFUSION DE LA RTS SUR LE RESEAU TV :

Mr VELLEMAN regrette que la diffusion des chaînes RTS 1 et 2 ait été suspendue. Il rappelle que la station dispose de nombreux propriétaires suisses qui eux aussi souhaiteraient le rétablissement du signal.

Il propose de faciliter la mise en relation avec les services helvétiques pour qu'une solution puisse être trouvée.

Mr DION répond que ce sujet sera examiné.

D/ AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN VUARNET :

Mr VELLEMAN signale que de nombreux propriétaires du bas de la station seraient favorables à la création d'un passage souterrain plutôt qu'à une solution aérienne si la place Jean VUARNET doit être réaménagée dans le cadre des projets de développement qui y sont escomptés (hôtel et nouvelle remontée mécanique).

Guy DION confirme que l'ALDA est investie et consultée dans le cadre de ces discussions et qu'elle associe l'aménagement de cette place à l'autorisation de construction qui sera délivrée pour cet hôtel.

E/ TRAVAUX - URBANISME :

Mr QUICHON demande quelles vont être les actions entreprises concernant le pont du Datcha pour résoudre la problématique de circulation induite par l'étroitesse de la voirie. Il ajoute que ce phénomène d'entonnoir a été accentué avec l'implantation de l'hôtel MIL8.

Mr DION confirme que ce sujet est problématique. Ceci avait déjà été mis en exergue lors d'un précédent audit.

Mr QUICHON déplore le manque de vigilance de l'ALDA qui a pu permettre une telle implantation.

Mr DION indique que l'ALDA a bien décrit le principe de l'implantation de l'hôtel après en avoir eu connaissance mais il rappelle que cette zone d'Avoriaz est une enclave qui n'est pas intégrée au lotissement ALDA et ainsi non soumise à ses préavis consultatifs.

Mr DION regrette que certains secteurs de la station bénéficient de ce statut d'enclave et ne soient pas assujettis aux mêmes obligations que le reste de la collectivité.

Mr WOLF demande si les constructions localisées dans ces enclaves payent des cotisations à l'ALDA.

Mr DION répond que non. Il précise en revanche que les propriétaires de l'hôtel MIL8 ont été rencontrés et que ces derniers ont accepté de cotiser aux mêmes conditions que les autres membres de la collectivité ALDA sachant qu'il bénéficient des mêmes services.

Ces cotisations ont été intégrées au budget 2019/2020.

Mr DION ajoute que ce sujet sera aussi à traiter avec l'hôtel du téléphérique s'il se construit sachant que l'essentiel de sa surface se situe hors lotissement.

Mr COUTURIER souhaite savoir si d'autres projets de développement sont envisagés sur des terrains bénéficiant de ce statut d'enclave.

Michel RICHARD explique que le terrain de l'hôtel était communal et que ce terrain a été cédé dans le cadre d'un appel à projet. Il ajoute que la première enclave se situe au niveau de la parcelle gendarmerie/pompiers/bâtiments communaux et que la seconde concerne les chalets situés sur le Plateau.

Concernant les éventuels projets de développement, Mr RICHARD répond que l'hôtel du téléphérique sera construit en grande partie hors lotissement sur l'emprise de la Société du Crêt.

Un permis de construire sera normalement déposé au cours de l'hiver. Ce projet sera associé au remplacement du télésiège du Plateau et de l'aménagement de la place Jean VUARNET.

Mr COUTURIER revient sur la conduite de travaux en saison estivale et regrette que l'arrêté municipal les régissant et qui interdit normalement leur conduite de juin à septembre ne soit pas respecté.

Il rappelle le contexte du chantier de l'hôtel MIL 8 l'été dernier avec des opérations matinales bruyantes très inconvenantes pour les copropriétés avoisinantes débutant parfois à 6h du matin. Mr COUTURIER déclare que ses multiples contacts avec la gendarmerie de Montriond se sont révélés vains.

Mr RICHARD répond que la position de la Commune est de tolérer les travaux en tentant d'en limiter les nuisances, le calendrier disponible pour les conduire étant particulièrement réduit et bloquant. Il précise que cette position émane d'une décision du conseil municipal visant à tolérer les gros travaux.

Mr RICHARD ajoute que l'exécution du chantier du MIL 8 n'a pas fait l'objet de plaintes au cours de l'été 2018 mais qu'en revanche, les opérations de bardage de l'été 2019 ont été plus impactantes.

Mr COUTURIER regrette le manque d'information préalable de la collectivité concernant la conduite de travaux.

Mr DION prend note de cette remarque et il indique vouloir améliorer la communication de l'ALDA.

F/ CONNEXION DES CHALETS AU RESEAU FIBRE OPTIQUE :

Mr HILDEBRANDT du chalet Stella demande si les chalets sont raccordés au même titre que les immeubles.

Mr TRETHAU répond que le point de livraison des chalets ne se situe pas forcément devant l'habitation mais au niveau du point de raccordement technique le plus proche.

Concernant ce chalet, les points de raccordement technique se situent au Sassafra et au Sassanka.

Des investigations seront menées sur les réseaux souterrains afin de pouvoir proposer des modalités de raccordement pour l'hiver prochain.

G/ AVANTAGES PROPRIETAIRES :

Mr GOBEL regrette que les avantages dédiés aux propriétaires s'amenuisent au fil des ans.

Il redoute à terme la disparition des cartes propriétaires.

Alain BLAS répond que le format de la carte téléphérique a été révisé mais qu'elle existe toujours et que certains avantages pouvant profiter aux propriétaires existent.

Mr BLAS cite pour exemple l'acquisition de points donnant droit à des journées gratuites lors de l'acquisition de forfaits Portes du Soleil ou encore la tarification dynamique sur internet.

Mr GOBEL déclare que l'ALDA devrait négocier les avantages dédiés aux propriétaires et affirme que la plupart des stations accordent 50% de remise à leurs propriétaires qui par ailleurs optent souvent pour un forfait saison.

Mr BLAS rappelle aussi la promotion effectuée le 31 mars 2019 sur internet, opération qui a permis de vendre 5 000 forfaits PDS à moins 50%.

H/ ANIMATIONS JANVIER :

L'organisation est assurée par Joël GILBERT.

Repas des propriétaires :

Samedi 18 janvier 2020 au restaurant Les Trappeurs.

Slalom des propriétaires :

Dimanche 19 janvier 2020.

La séance est levée à 20h45

Le Président de l'ALDA
Guy DION



Le Secrétaire de séance
Damien TRETHAU

